

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Circulaire n° 2002-47 du 10 juillet 2002 relative
à l'agrément du séparateur modulaire de voies SMS**

NOR : *EQU0210123C*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

En application de la circulaire n° 97-66 du 8 août 1997 relative aux conditions d'agrément des séparateurs modulaires de voies de classe B ;

Par référence à la norme XP P 98-453,

Et vu les rapports d'essai de choc SOB/SMV/580 et SOB/SMV/582 du LIER du 16 avril 2002,

Le séparateur modulaire de voies SMS de la société SOBES est agréé en tant que dispositif de retenue temporaire, dans les conditions suivantes :

- séparateur de classe : B ;
- niveau : BT 4 ;
- largeur de fonctionnement : W 8 (2,80 mètres).

Les caractéristiques techniques du dispositif sont définies dans l'annexe technique jointe à la présente circulaire.

*L'ingénieur en chef des ponts et
chaussées,
directeur adjoint à la sécurité routière,
Y. Robichon*

**ANNEXE TECHNIQUE
SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIES SMS**

1. Description

Le séparateur modulaire métallique SMS est constitué de modules en tôle profilée de profil A de 3 millimètres d'épaisseur et 6 mètres de longueur. La partie basse du module est constituée d'une tôle pliée en L 100 × 50 de 6 millimètres d'épaisseur. Cinq connecteurs, mécanosoudés, en tôle de 8 millimètres permettent de rigidifier l'ensemble.

Chaque module est muni, d'un côté, de trois boutons de raccordement (côté mâle, figures 10 et 11) et de l'autre côté, de trois réservations pour l'enclenchement des boutons (côté femelle, figure 8) assurant la liaison entre les blocs.

Les modules sont en outre équipés de 4 patins de caoutchouc (125 × 125 × 20) afin d'améliorer l'adhérence au sol du dispositif.

2. Dimension des modules

Hauteur : 0,80 mètre ;
Longueur : 6,00 mètres ;
Largeur au sommet : 0,124 mètre ;
Largeur à la base : 0,550 mètre ;
Masse d'un module : 100 kilogrammes.

3. Performances de retenue

Le séparateur métallique SMS a fait l'objet d'essais de choc au laboratoire d'essai INRETS équipements de la route (LIER).

Le séparateur métallique SMS a rempli, lors des essais de choc réalisés dans les conditions définies par la norme européenne NF EN 1317-1 et 2, les performances requises pour le niveau H 1 (essais TB 11 et TB 42), qui correspond au niveau BT 4 de la norme XP P 98-453.

4. Mode de fonctionnement

Le fonctionnement du séparateur métallique SMS est assuré par l'inertie due à la liaison des éléments métalliques et par leur adhérence au sol renforcée par des patins.

Lors d'un choc, la poussée du véhicule déplace transversalement le séparateur dans la zone d'impact. Le véhicule forme

une poche et est redirigé par le séparateur vers la chaussée.

5. Conditions d'utilisation

Le séparateur métallique SMS est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection de chantiers routiers ou autoroutiers ou pour la séparation des courants de circulation.

Les éléments liés entre eux sont posés au sol sans ancrage. Il peut toutefois dans certains cas être profitable d'ancrer les extrémités.

La longueur minimale de file est de 100 mètres.

Une distance de 2,80 mètres est nécessaire au fonctionnement du dispositif.

6. Spécifications de montage

Les éléments métalliques SMS sont posés au sol, alignés puis reliés entre eux par l'intermédiaire des boutons.

7. Eléments constitutifs

Les éléments métalliques sont fabriqués à partir d'acier dont les caractéristiques sont au moins égales à celles de l'acier S 235 JR (E 24-2) défini dans la norme EN 10025. Ces aciers doivent être aptes à la galvanisation au trempé selon les prescriptions de la norme NFA 91-126.

Les vis des boulons sont de la classe de qualité 5.6 et les écrous de la qualité 5 (norme NF EN 20 898).

Les boutons de raccordement sont en acier E 36.

Les pièces métalliques sont protégées contre la corrosion par galvanisation au trempé selon les prescriptions de la norme NFA 91-121.

Les éléments d'extrémités sont abaissés sur 2 mètres (figure 12).

8. Nomenclature

5 connecteurs en tôle 8 millimètres (figures 9 et 10) :

- 2 connecteurs d'extrémité de 208 millimètres de largeur (repères A et C) ;
- 3 connecteurs centraux de 130 millimètres de largeur (repère B).

2 tôles de 6 millimètres pliées en L. 100 × 50 et de longueur 6 mètres (figure 3). Chaque tôle est fixée par 5 boulons de 16 × 40 têtes H.

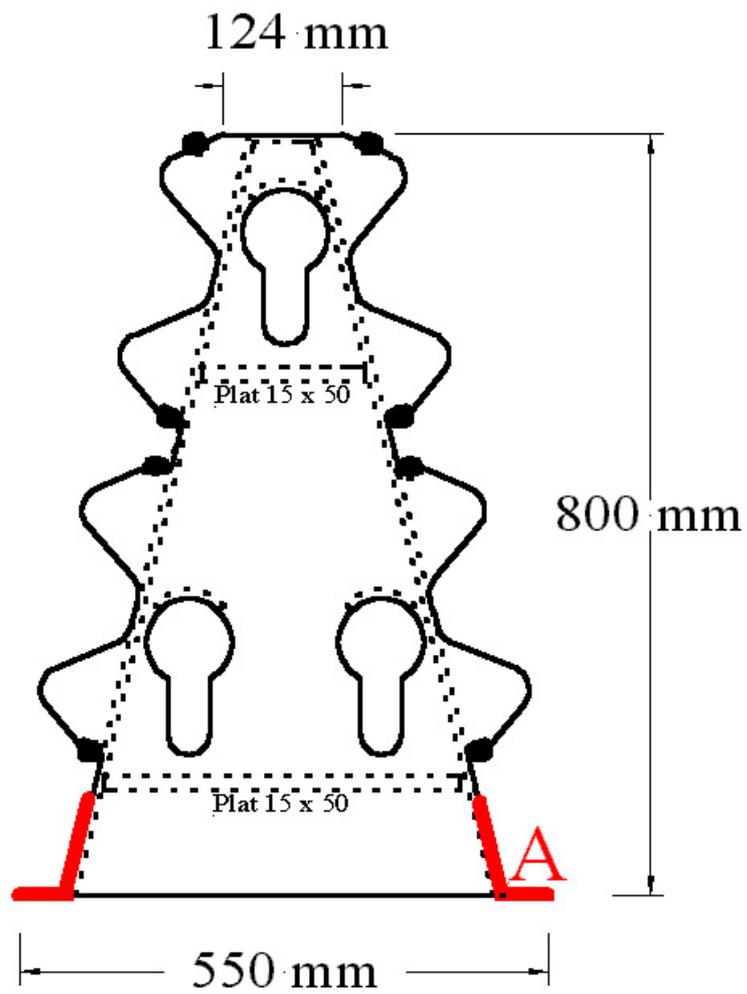
4 glissières de profil A, épaisseur 3 millimètres, longueur 6 mètres (figure 5) assemblées par :

- 3 boulons 16 × 40 têtes rondes aux extrémités ;
- 1 boulon de 16 × 40 tête H par connecteur central.

4 patins caoutchouc de 125 × 25 millimètres (figures 6 et 7) :

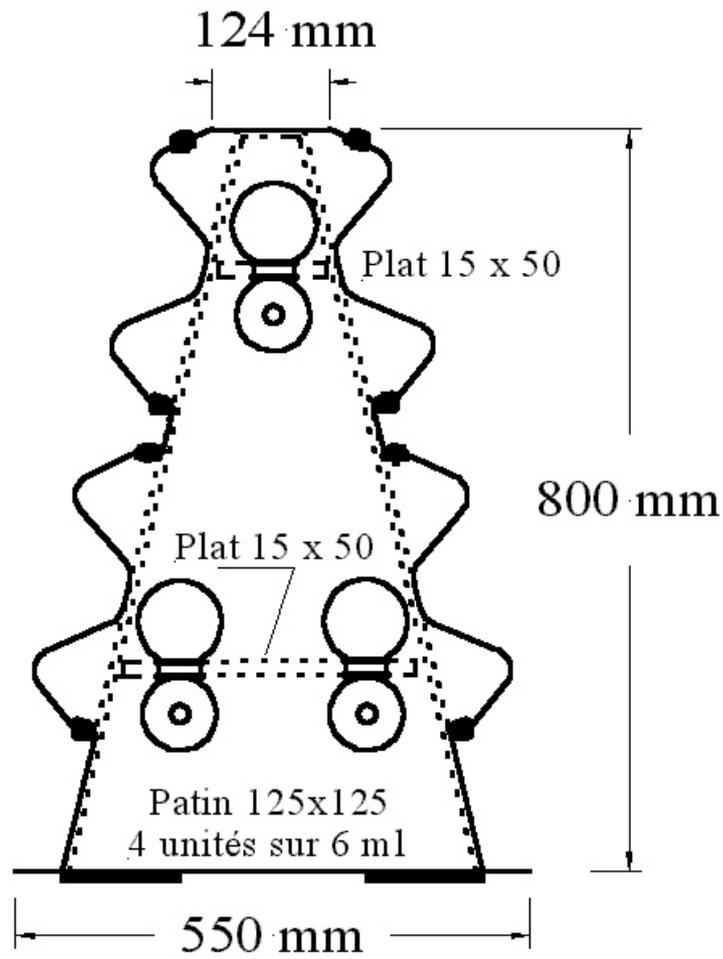
- 2 patins sur connecteur mâle, repère C ;
- 2 patins sur le deuxième connecteur côté femelle, repère B ;
- la hauteur des patins est de 20 millimètres ;
- la hauteur du caoutchouc, hors métal, est de 17 millimètres ;
- les patins doivent être changés dès que la hauteur du caoutchouc, hors métal, est réduite à 10 millimètres ;
- la fixation des patins s'effectue par boulonnage.

Figure 1 : coupe coté femelle



Coté femelle

Figure 2 Coupe coté mâle



Coté mâle

Figure 3: lisse inférieure

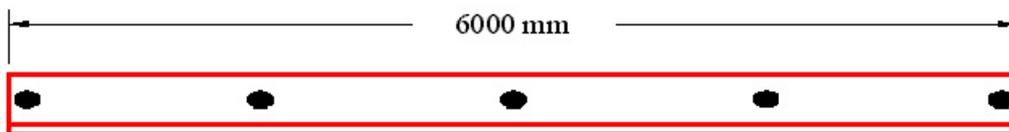


Figure 4 : Perspective

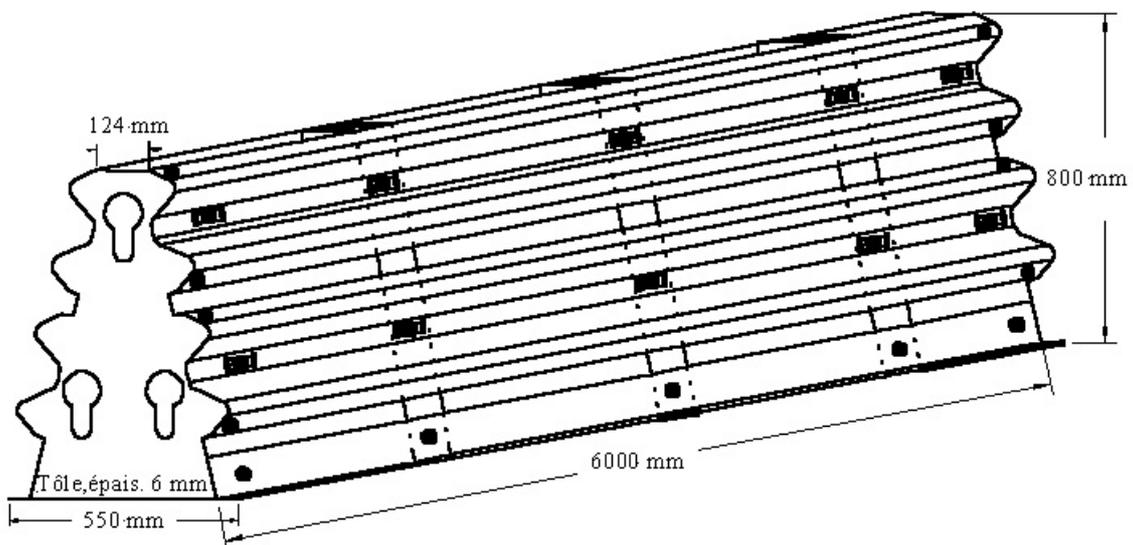


Figure 5: Vue de côté

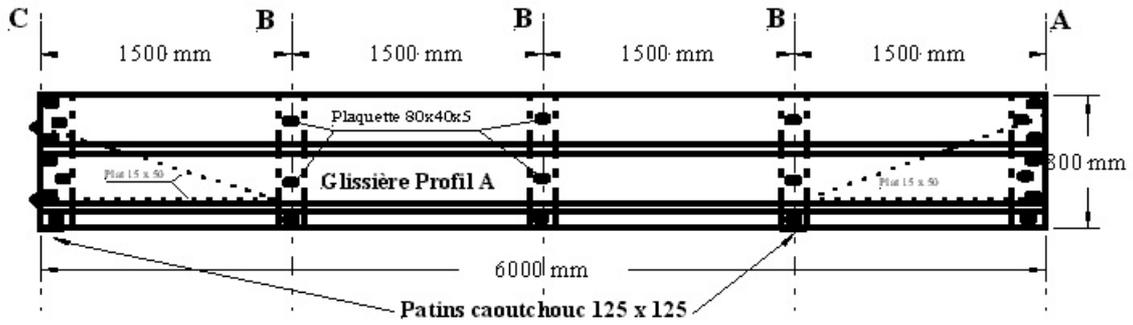


Figure 6: Patin face supérieure

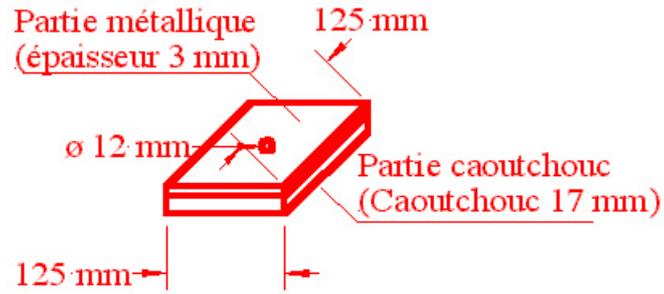


Figure 7: Patin face inférieure

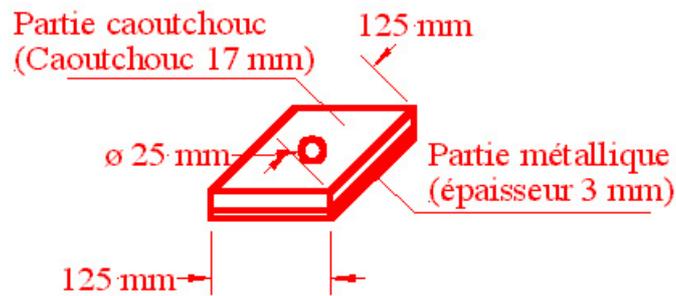


Figure 8: Connecteur d'extrémité femelle

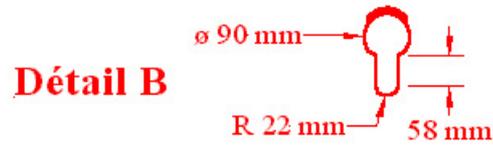
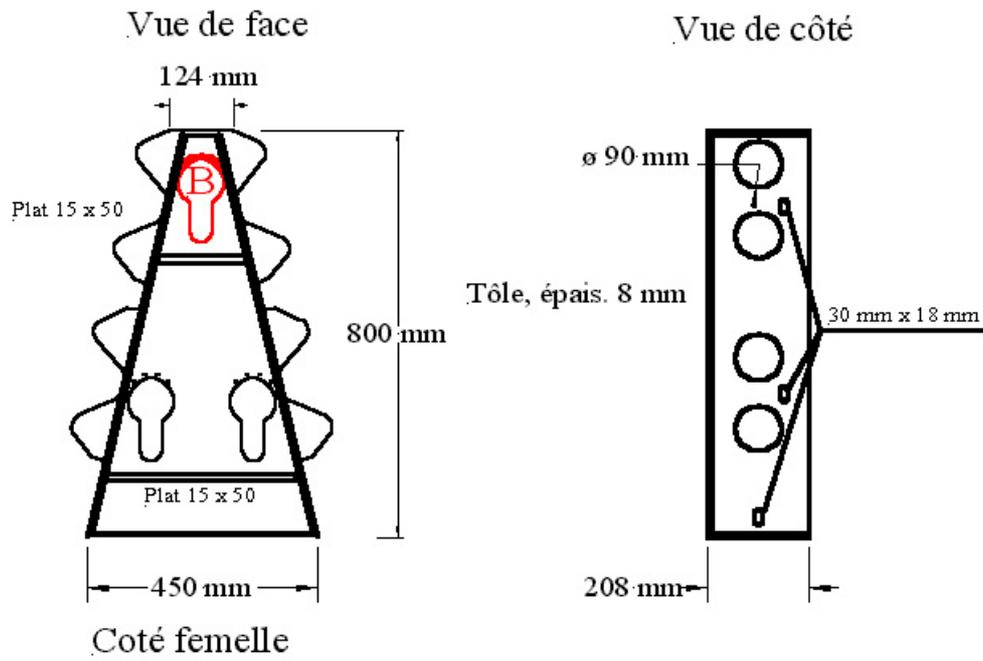


Figure 9 : Connecteur intermédiaire

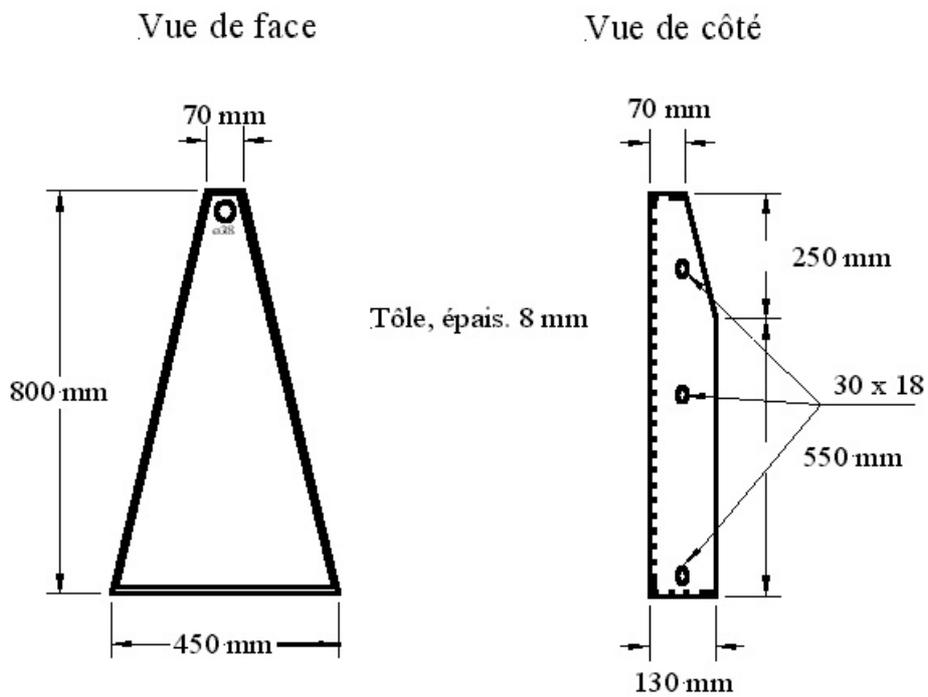


Figure 10: Connecteur d'extrémité mâle

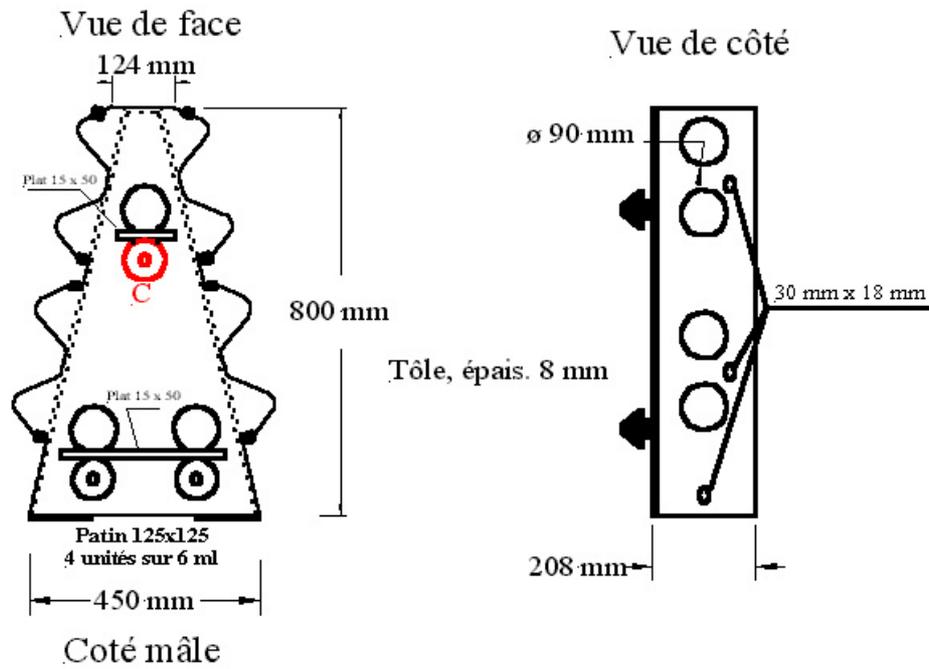


Figure 11: Bouton

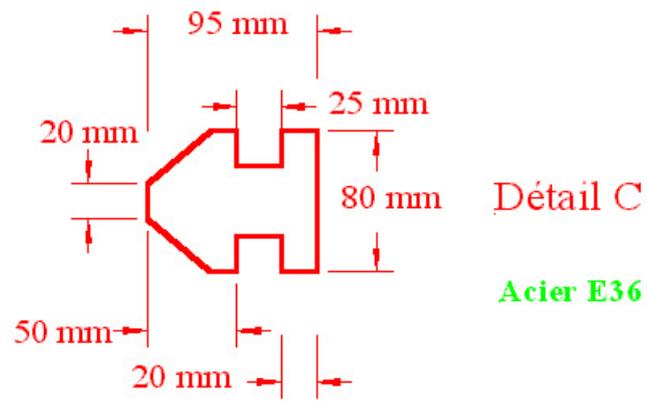


Figure 12: Elément d'extrémité

